

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la SPPNI du décembre 2018

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère » (SPPNI) a eu lieu samedi 16 décembre à 15 heures, chez Gilles Munoz et Marion Thouroude, 26 A rue Seguin 69002 LYON (Arrêt du tram T1 ste blandine - code d'entrée au portillon 1002.

Les documents suivants avaient été transmis par mail à tous les adhérents le 1^{er} décembre 2018.

Cf. rescrit fiscal ici. <http://sppni.ovh/doc/sppni/rescritfiscal.pdf>

Cf rapport moral et comptable ici. <http://sppni.ovh/doc/AG/AGSPPNI2018rapportmoral.pdf>

Notre ordre du jour était le suivant :

- 1) **Rapport moral et financier de l'association pour 2017**
- 2) **Approbation du budget pour 2018 et prévision pour 2019**
- 3) **Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 ou 10 euros ?**
- 4) **Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts.**
- 5) **Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...**
- 6) **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : les mêmes**
- 7) **Renouvellement des mandats des membres du bureau**
- 8) **Questions diverses.**

Compte-rendu

La réunion débute à 15 heures 25 du fait des retards de circulation.

La feuille de présence est signée (elle sera mise en ligne sur le site public de l'association comme l'ensemble des documents de l'association : <https://www.service-public.fr/compte/documents>).

10 Membres sont présents. 12 membres absents avec procuration, 17 membres absents sans procuration.

Le trésorier exprime ses remerciements à tous les membres et donateurs et patients, ainsi qu'à **Laurent Bedoussac** qui a gracieusement réalisé un fichier de comptabilité adapté pour l'analyse, ainsi qu'à **François Behr** qui a œuvré pour nos démarches de rescrit fiscal, et permis d'obtenir satisfaction.

A ce jour, il y a **28 donateurs sur 39 adhérents à jour de cotisation, pour 34 patients bénéficiaires.**

1- Rapport moral et financier

Après un rappel de la situation des patients en grande précarité suivis sur le Nord-Isère en psychiatrie et en médecine générale, du contexte difficile de vie des demandeurs d'asile et demandeurs de régularisations pour motif de santé, le trésorier présente le rapport moral et financier de l'association pour 2018, sur les plans des aides financières et des rencontres de partages d'information sur le secteur avec d'autres associations et des députées de l'Isère à propos de la réforme de l'asile..

Rappel également de ce qui se passerait en cas de dissolution de l'association (par exemple en cas de disparition du cabinet de psychiatrie), conformément aux statuts (Cf. ARTICLE 12 – Dissolution ¹)

2- Approbation du budget pour 2018 et prévision pour 2019

Récapitulatif de la comptabilité effective jusqu'au 30 novembre et prévisionnelle jusqu'au 31 décembre 2018 (les cotisations : 180 euros (36 adhérents) dont 50 euros versés en 2017).

Apports		30/11	Dépenses et aides	26/11	31/12
Total cotisations		130,00	Assurance	135,65	135,65
Total dons (donateurs)		4595	Frais banque et administratifs	132	132
Total apports membres		4725	Total frais fonctionnement	268	268
Caisse au 1er janvier		19	Bus	556,4	610
CCP au 1er janvier		747	Covoiturage	702	769
			Train	738,1	809
Reste en Caisse 26/11		189,54	Total trajets	1997	2188
Reste en CCP 26/11		334,65	Médicaments	35	38
			Aliments	281	308
			Passeports et timbres fiscaux	1500	1644
			Divers ²	638	699
			Prêts	248	272
Total apports		5491	Total dépenses au 31/12	4966	5444
			Apports - dépenses	524	
	Dépenses / mois			451	
	Apports / mois			499	
	%frais administratifs : ass, banque			5,40% des dépenses	

Vote du budget 2018 :

Pour : 22

Contre : 0

Absentions : 0

Le budget 2018 est validé.

¹ La dissolution de l'association ne peut intervenir que par une décision, prise par les 2 tiers de ses membres présents ou représentés (2/3 des membres personnes physiques et 2/3 des membres personnes morales) lors de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet.

La dévolution de l'actif en cas de dissolution de l'association sera effectuée au profit d'un organisme sans but lucratif.

² Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

Budget prévisionnel pour 2019.

Le budget prévisionnel proposé pour 2019 est à peu près équivalent à celui de cette année 2018 :

Apports		Dépenses et aides	31/12
Total cotisations	200,00	Assurance	110
Total dons (donateurs)	4800	Frais banque et administratifs	132
Total apports membres	5000	Total frais fonctionnement	142
caisse au 1er janvier	100	Bus	600
CCP au 1er janvier	300	Covoiturage	800
		Train	800
		Total trajets	2200
		Médicaments	50
		Aliments	300
		Passeports et timbres fiscaux	1600
		Divers ³	700
		Total prêts	300
Total apports	5400	Total sorties au 31/12	5292

Vote du budget prévisionnel pour 2019

Pour : 22

Contre : 0

Absentions : 0

Le budget 2018 est validé.

3- Fixation du montant des cotisations pour 2019 : 5 ou 10 euros ?

Discussion et vote.

Le maintien de la cotisation pour 2018 est maintenu à 5 euros après le vote :

Pour : 22

Contre : 0

Absentions : 0

³ Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

4- Point sur la démarche de rescrit fiscal effectuée auprès du service des impôts.

Réponse des impôts sur le site SPPNI : [Rescrit fiscal \(Cf. ici\)](#)

L'association est reconnue comme organisme d'intérêt général à caractère social mentionné au b de l'article 200 et au a du 1 de l'article 238 bis du CGI, ceci permettant la délivrance de reçus de dons à destination de l'administration fiscale.

Des reçus fiscaux seront délivrés au début 2019 pour les dons et cotisations.

5- Discussions sur le fonctionnement de l'association, améliorations et/ou modifications envisagées : modalités des aides, informations, échanges avec partenaires, participation des membres...

Questions sur les difficultés d'approvisionnement de la caisse cette année : la caisse était « limite » parfois, mais la baisse au deuxième semestre de demande de passeports, timbres fiscaux, liés au blocage de titre de séjours, a permis de répondre aux besoins d'urgence. Les demandes faites au CA pour des demandes d'aides supérieures à 50 euros (mail collectif au CA pour demande d'accord au CA dans ce cas de figure) ont suscitées des aides supplémentaires ponctuelles améliorant suffisamment la disponibilité des fonds. En décembre, plusieurs nouveaux membres et d'autres ont apportés des aides ponctuelles, permettant un excédent rassurant pour le début 2019.

La reconnaissance d'organisme d'intérêt général à caractère social nous oblige à une rigueur particulière sur la comptabilité et les dons. En effet, il s'agit de dons en espèces auprès de personnes en souffrance psychiatrique et en grande précarité (hébergement aléatoire, nombreux aléas de vie) qui rendent problématique le rendu de reçus de dépenses : par exemple les tickets de bus de la consultation antérieure (qui a eu lieu 1, 2 ou trois mois auparavant) ne sont pas toujours conservés. Les reçus de dépenses, les copies de documents juridiques financés, les fiches de covoiturage signées, etc. qui sont demandés aux patients en justification complémentaire de leur accusé de réception sur cahier ad hoc, ne correspondent qu'à la moitié des dépenses, les patients faisant pourtant des efforts d'amélioration sur ce point.

Le cahier ad hoc utilisé actuellement pour notifier les dons aux bénéficiaires est rédigé manuellement : sont notés les dates, noms, objet de dépenses et signature des bénéficiaires.

- 1- Pour améliorer cette gestion d'aides fournies à ce public, il est décidé, après discussion, pour 2019, de délivrer des reçus individualisés pour chaque dépense, qui feront office de facture pour chaque dépense signée par le bénéficiaire. Un reçu de la dépense faite par le bénéficiaire sera également demandé et une évaluation précise des dépenses justifiées par ce reçu en plus de la facture signée du patient sera faite pour l'AG 2019.**
- 2- Pour 2018, la gestion actuelle qui comporte néanmoins signature des patients pour chaque dépense dans le cahier collectif et reproduction détaillée dans le fichier de comptabilité accessible à tout membre de l'association, est considérée comme acceptable : il est donc décidé à l'unanimité de produire des reçus de dons déductibles, en conformité avec les conclusions du rescrit fiscal pour l'année 2018.**

Sont ensuite discutées les possibilités d'aide et participation plus active de membres dans l'association : des besoins imprévisibles peuvent se présenter et donner lieu à information aux membres pour tenter d'y répondre. On peut imaginer par exemple un besoin d'accompagnants pour des démarches médicales ou juridiques, de transports individualisés sur d'autres lieux de soins que le Nord-Isère particulièrement saturé.

Est évoqué également l'intérêt de proposer un temps d'écoute à des personnes en demande, temps dont l'intérêt est souligné par un membre ayant eu l'expérience particulièrement intéressante et bienvenue de temps d'écoute informels avec de jeunes exilés.

L'AG 2019 sera choisie sur une date du début décembre l'année prochaine, de préférence.

6- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration :

Béatrice Deries, Eddy Yedi Moko, Gilles Flamant, Laure Molin, Eve Tognet, Gilles Munoz, Marion Thouroude, François Journet

Pour : 22

Contre : 0

Absentions : 0

7- Renouvellement des mandats des membres du bureau

Le conseil d'administration vote le renouvellement à l'unanimité des présents (7 votants pour, une absente sans procuration)

Gilles Flamant président, 32 rue Colin 69100 VILLEURBANNE

Eddy Yedi Moko, secrétaire, 8 ALLEE MICHAUX CCAS VILLEFONTAINE 38090

François Journet, trésorier, 12 Petite Rue de Monplaisir 69008 LYON

Questions diverses.

Le président ayant déménagé, il faudra modifier l'adresse postale du compte CCP et signaler à la préfecture.

Fin de la réunion à 17h15

Le président, Gilles Flamant

